

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le **17 AOU 2015**N° **207** /MPMB/DGD/DRC-15**NOTE DE SERVICE N° 207 /MPMB/DGD/DRC/DU 17 AOU 2015****Objet : 2^{ème} Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises en Douane**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de l'étude visée en objet, une enquête sera menée du **14 au 30 septembre 2015 inclus**, dans les services des Douanes du Port d'Abidjan.

Cette étude, menée par l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD), sous la supervision de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), porte sur toutes les étapes de la procédure de dédouanement, du débarquement de la marchandise jusqu'à sa sortie par les postes de contrôle des Douanes.

A cet effet, un formulaire d'enquête, à retirer auprès des services concernés, est mis à la disposition des commissionnaires en douane agréés.

Durant cette période, le formulaire d'enquête dûment rempli constituera une condition de recevabilité de la déclaration en détail, ainsi qu'une condition de livraison et de sortie des marchandises.

Les agents des Douanes, les aconiers et les consignataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de :

- s'assurer de la présence d'un formulaire d'enquête pour chaque déclaration en détail ;
- s'assurer du renseignement correct des formulaires d'enquête ;
- collecter et tenir à la disposition du comité de pilotage de l'étude, les formulaires d'enquête dûment remplis.

Compte tenu de l'intérêt que revêt cette étude pour l'ensemble de la communauté portuaire, les opérateurs économiques et les bailleurs de fonds, j'attache du prix à l'implication effective de chacune des parties en vue de sa mise en œuvre diligente, et toute difficulté y relative me sera signalée d'urgence.

P/ Le Directeur Général
 P/ Le Directeur Général Adjoint
 Le Directeur Général Adjoint
 Col. DA Pierre A.